



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00344

CONCOURS INTERREGIONAL DE LA RACE LIMOUSINE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION REGIONALE DES ELEVEURS DE BOVINS LIMOUSINS (AREBLI)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance

M. Rémy GUYOT

Le 24 septembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20190912-D2019003440

DATE D'AFFICHAGE :20190924

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019

CONCOURS INTERREGIONAL DE LA RACE LIMOUSINE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION REGIONALE DES ELEVEURS DE BOVINS LIMOUSINS (AREBLI)

L'association AREBLI organise le concours interrégional de la race Limousine à l'hippodrome de Saint-Galmier, les 19 et 20 octobre 2019.

Cet évènement rassemblera environ 300 animaux venant des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne, PACA, et du département de la Lozère. Dans la Loire, cette race s'est historiquement implantée dans le bassin stéphanois puis s'est développée sur tout le département. Aujourd'hui, on dénombre près de 7 500 vaches de race Limousine dans la Loire (10 fois plus qu'en 1983).

Ce concours se veut avant tout une vitrine de l'élevage Limousin hors berceau de la race. De nombreuses animations grand public seront proposées : promotion de la viande, produits du terroir, mini ferme, découverte de l'élevage allaitant ligérien, jeux pour enfants.

Cet évènement s'inscrit pleinement dans la politique agricole de Saint-Etienne Métropole. En effet, sensibiliser le grand public aux enjeux de l'agriculture et rapprocher agriculteurs et habitants fait partie des axes structurants développés par la Métropole.

L'association AREBLI sollicite une subvention de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 2 000 €. Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à 88 500 € TTC, et les recettes (hors subventions publiques) sont estimées à 61 500 €.

Saint-Etienne Métropole propose une subvention plafonnée à 2 000 €. Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un bilan détaillé et pourra être ajustée à la baisse en fonction du montant des recettes effectivement perçues.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 2 000 € maximum à l'association AREBLI pour l'organisation du concours interrégional de la race Limousine ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Agriculture de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Gaël PERDRIAU